



COMPTE RENDU DE LA CAPL N° 3

Mouvement complémentaire C du 16 décembre 2013

La commission administrative locale n°3 s'est réunie le lundi 16 décembre 2013 dans les locaux de la DDFIP rue du Docteur Brassart à ARRAS ;
Le quorum étant atteint, la Présidente, Madame Andrée AMMIRATI, Administratrice Générale des Finances Publiques, ouvre la séance à 14h15.

A l'ordre du jour :

- Approbation des Procès Verbaux des 1er avril, 17 juin et 1er septembre 2013.
- Mouvement complémentaire des agents C de la Filière Fiscale au 1er janvier 2014.

Approbation des Procès Verbaux : la CGT et l'ensemble des organisations syndicales ont voté pour.

On passe ensuite à l'analyse du mouvement : 12 dossiers ont été évoqués, 7 ont été affectés sur une résidence demandée, 1 a obtenu un poste EDRA, et les 4 autres ont été affectés en ALD sur des résidences souhaitées.

La CGT a voté contre, SOLIDAIRE, FO et CFTC se sont abstenus.

La CGT ne saurait cautionner l'ouverture partielle du mouvement et laisser fonctionner des services en sous effectifs chroniques.

L' élu et l'expert en CAPL

Olivier FROISSART, Titulaire

Frédéric SCALBERT, Expert.